



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journalistes

Question écrite n° 105237

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de la carte de journaliste. Il apparaît que des journalistes souhaitant réorienter leur activité professionnelle en intégrant un service de communication d'une collectivité, par exemple, ne peuvent utiliser leur carte de presse alors même qu'ils exercent toujours une activité liée à l'information. De même, si ces derniers souhaitent réintégrer leur activité de journaliste, ils se voient dans l'obligation de déposer une nouvelle demande auprès de la commission d'attribution des cartes de journaliste. Il lui demande s'il compte modifier cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105237

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9965